

## SÉANCE AJOURNÉE

LE 27 JUIN 2013

Ajournement de la séance du 17 juin 2013 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenu au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2013 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Sonia Boulay.

Madame la commissaire Erminia Merlo se joint à la réunion à 21 h.

**Autres  
présences :**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;  
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;  
Monsieur Christian Hinse, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;  
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

**Absences :** Mesdames les commissaires : Marlène Blais, Monique Brière et Sylvie Rousselle.

Madame la commissaire parent : Manon Côté.

**Autre absence :** Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information.

### 01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 13.06.27  
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 17 juin 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 13.06.27  
002

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### ORDRE DU JOUR

- 01 - Présences, réouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.

- 04.1 Correspondance.
- 04.1.1 De monsieur Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys : résolution numéro CC12/13-06-189 adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys du 4 juin 2013, par laquelle la Commission scolaire signifie sa décision de se désaffilier de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- 04.1.2 De monsieur Vincent Arciresi, président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île : Lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au sujet du statut de commissaire dans le contexte actuel de la démocratie scolaire au Québec.
- 04.2 Mot de la présidente.
- 04.3 Comité de révision de décision (document séance tenante : SG 13.06.27-04.3).
- 07.1 Collecte des mandats d'appels d'offres pour l'acquisition de matériel informatique (document TI 13.06.27-07.1).
- 09.1 Adoption des règles budgétaires 2013-2014 (RFP 03 - PR01) (document RF 13.06.27-09.1).
- 09.2 Adoption des prévisions budgétaires 2013-2014 et fixation du taux de la taxe scolaire (document séance tenante : RF 13.06.27-09.2).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

#### **04.1 CORRESPONDANCE**

- 04.1.1 De monsieur Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys : résolution numéro CC12/13-06-189 adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys du 4 juin 2013, par laquelle la Commission scolaire signifie sa décision de se désaffilier de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- 04.1.2 De monsieur Vincent Arciresi, président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île : Lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au sujet du statut de commissaire dans le contexte actuel de la démocratie scolaire au Québec.

#### **04.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la dernière séance.

#### **04.3 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante : SG 13.06.27-04.3)**

Considérant la décision de classement de l'élève \_\_UM 90530007 prise par la direction d'établissement;

Considérant la demande de révision de décision présentée par les parents de l'élève \_\_UM 90530007, et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les observations exprimées par chacune des parties lors du comité de révision de décision tenue le 25 juin 2013;

Considérant les particularités de l'élève \_\_UM 90530007, le type d'enseignement requis, le programme dispensé et les services offerts par la classe proposée qui correspond explicitement aux besoins de l'élève;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

**HR 13.06.27**  
**003**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que soit acceptée la recommandation du comité de révision de décision, à l'effet que le classement proposé par la direction d'établissement à l'égard de l'élève \_\_UM 90530007 soit maintenu.

En conséquence, maintenir la décision prise par la direction d'établissement.

**Adoptée à l'unanimité.**

**07.1 COLLECTE DES MANDATS D'APPELS D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (document TI 13.06.27-07.1)**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adhéré au Centre des Services partagés du Québec (CSPQ);

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est membre du Centre Collégial des Services Regroupés (CCSR);

Considérant les partenariats établis entre le Centre des Services partagés du Québec (CSPQ) et le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de certains équipements informatiques, et ce, tel qu'entendu avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les organismes publics*, le CCSR et le CSPQ sont responsables de recueillir les engagements pour les appels d'offres au marché;

Considérant que la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regroupement des achats du CSPQ et/ou du CCSR est obligatoire pour commander divers équipements informatiques et bénéficier des allocations du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, liées aux différentes mesures ciblées;

**HR 13.06.27**  
**004**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières les mandats d'achats, les bons de commandes ainsi que les mises à jour qui en découlent, dans le respect des allocations accordées à la Commission scolaire pour les différentes mesures du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'acquisition de matériel informatique.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Se s'ont abstenus : Madame la commissaire Nadine Arseneault et messieurs les commissaires Michel Aerts et François Blais.

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 3

**Adoptée à l'unanimité.**

**09.1 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2013-2014 (RFP 03 - PR01) (document RF 13.06.27-09.1)**

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

**HR 13.06.27**  
**005**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter les règles budgétaires 2013-2014 (RFP03-PR01) telles que déposées.

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre : Messieurs les commissaires : François Blais et Jacques Darche.

S'est abstenu : Monsieur le commissaire : Michel Aerts.

Pour : 14      Contre : 2      Abstention : 1

**Adopté à la majorité.**

**09.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014 ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE (document séance tenante : RF 13.06.27-09.2)**

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 559 194 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 13 073 530 223 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,24704 du 100,00 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

**HR 13.06.27**  
**006**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,24704 du 100,00 \$ d'évaluation;

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre : Messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais et Jacques Darche.

Pour : 14      Contre : 3

**Adopté à la majorité.**

**Arrivée de madame Erminia Merlo, il est 21 h.**

#### **11. COMMISSAIRES PARENTS**

Aucune information n'est transmise par la commissaire parent.

#### **12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

**HR 13.06.27**  
**007**

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Dania Beauchemin et Sylvie Beaulieu, enseignantes à l'école de Richelieu ainsi qu'à tous les élèves ayant participé à la réalisation du boulevard des apprentissages à l'école de Richelieu. Un projet fort intéressant et original.

**Adoptée à l'unanimité.**

**HR 13.06.27**  
**008**

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que des félicitations soient adressées à madame Geneviève Deschênes, éducatrice au service de garde de l'école Napoléon-Bourassa, ainsi qu'à tous les membres du personnel et aux élèves du service de garde, qui ont contribué à la création et la réalisation du vidéoclip **Je**

***suis....*** que ce soit à titre d'acteur, de caméraman, de technicien ou de chanteur. Ce vidéoclip vise à sensibiliser les élèves au phénomène de l'intimidation.

**Adoptée à l'unanimité.**

**HR 13.06.27**  
**009**

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que des félicitations soient adressées aux membres du personnel de l'école Joséphine-Dandurand qui ont contribué à l'organisation et à la tenue de la cérémonie de remise des diplômes. Cet événement a donné toute l'importance à l'obtention d'un diplôme.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 13. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est ajouté.

### 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 13.06.27**  
**010**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL